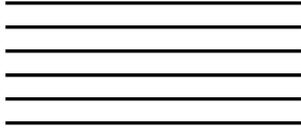


**Prenons  
l'initiative!**



**pour la culture**

## **Initiative populaire cantonale constitutionnelle**

**« Pour une politique culturelle  
cohérente à Genève »**

**Prises de positions des candidat-e-s au Conseil  
d'Etat genevois pour la législature 2018-2023  
présent-e-s au débat du lundi 26 février 2018  
organisé à l'Opéra des Nations**

# Index

## Liste n°1 – LES SOCIALISTES

Anne EMERY-TORRACINTA	5
Thierry APOTHÉLOZ	6
Sandrine SALERNO	7

## Liste n°2 – LES VERTS

Antonio HODGERS	8
Marjorie DE CHASTONAY	9
Yvan ROCHAT	10

## Liste n°3 – ENSEMBLE À GAUCHE

Jocelyne HALLER	11
Salika WENGER	11
Jean BURGERMEISTER	11

## Liste n°4 – MCG

Ana Belen ROCH	–
Daniel SORMANNI	12

## Liste n°5 – PLR - PDC - ENTENTE

Serge DAL BUSCO	13
Luc BARTHASSAT	14
Nathalie FONTANET	15
Alexandre DE SENARCLENS	16

## Liste n°10 – LA LISTE POUR GENÈVE

Magali ORSINI	17
Pierre GAUTHIER	18

## Liste n°11 – GENÈVE EN MARCHE

Eric STAUFFER	19
---------------	----

## Liste n°12 – PBD GENÈVE

Thierry VIDONNE	20
André LEITNER	–

## Liste n°13 – VERT'LIBÉRAUX

Jérôme FONTANA	21
Susanne AMSLER	22

## PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE

« Pour une politique culturelle cohérente à Genève »	23
--	----

# Préambule

Un comité d'initiative réunissant dix artistes et acteurs culturels, représentatif de toutes les disciplines, et appuyé de très près par les principales associations professionnelles et groupements genevois liés à la culture (Action Intermittents, Aropa, La Culture Lutte, Fonction:Cinéma, Les Rencontres Professionnelles de Danses, le SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs) a réuni les signatures de 14'205 citoyennes et citoyens autour d'un projet de changement constitutionnel. L'aboutissement de l'initiative «pour une politique culturelle cohérente à Genève» (IN167) a ainsi été avalisée le 21 février 2018 par l'arrêté du Conseil d'Etat.

Dans le sillage de sa validation et la perspective que le domaine culturel puisse être considéré comme une des missions prioritaires de la prochaine législature (2018-2023), le comité d'initiative a décidé d'organiser une rencontre pour entendre les candidat-e-s au Conseil d'Etat sur leurs visions de la politique culturelle à Genève.

Cette soirée se déroulera en deux temps. Une première partie sera consacrée à un développement de la prise de position de chaque candidat-e sur notre initiative. Puis en deuxième partie un débat sera animé pour permettre des échanges plus larges, notamment sur les attentes et besoins des milieux culturels.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les prises de positions écrites que les candidat-e-s nous ont transmises en préalable.

Le comité d'initiative :

Anne Davier – *collaboratrice artistique* (danse)

Christine Ferrier – *responsable des relations extérieures* (théâtre)

Laurent Graenicher – *cinéaste*

Dominique Perruchoud – *directrice administrative et financière* (théâtre)

Michèle Pralong – *dramaturge* (arts de la scène)

Ulysse Prévost – *administrateur culturel*

Sandro Rossetti – *architecte et musicien*

Nathalie Tacchella – *chorégraphe*

Laurent Valdès – *artiste et vidéaste*

Aude Vermeil – *directrice culturelle* (audiovisuel)

[www.prenonslinitiative.ch](http://www.prenonslinitiative.ch)

[contact@prenonslinitiative.ch](mailto:contact@prenonslinitiative.ch)





## Liste n°1 – LES SOCIALISTES Anne EMERY-TORRACINTA

La culture est au cœur de notre humanité commune. Elle est à la source des représentations partagées qui nous permettent de coexister en paix. Elle est indispensable à l'épanouissement, à l'équilibre et à la quête de sens. À l'heure où les subventions culturelles cantonales et municipales sont régulièrement remises en question, une initiative sur la culture est bienvenue. Elle permet d'ouvrir le débat et de rappeler son importance dans notre société.

Je partage avec les initiants la vision d'un rôle renforcé et ambitieux du canton. A l'image de la stratégie territoriale pour la vie nocturne, culturelle et festive qui a été définie par le canton en juin 2017, il me paraît essentiel d'élaborer ensemble – acteurs culturels et collectivités publiques – une vision et une stratégie régionale pour chaque domaine culturel. Dans cette perspective, le récent Conseil consultatif de la culture constitue un formidable outil de coordination et de concertation entre tous les acteurs concernés.

Ces défis ne pourront être relevés qu'à condition de garantir des moyens financiers importants pour la culture, que j'ai toujours défendus avec force. Il faut être conscient que l'avenir de la culture à Genève dépendra largement des rapports de force politiques issus des élections.

Or, les adversaires de la culture sont ceux qui, depuis des années, n'ont eu de cesse de couper – ou tenter de couper – dans les subventions culturelles, au Grand Conseil comme dans les conseils municipaux. Ainsi, par exemple, les parlementaires de droite ont tout fait pour empêcher le soutien du canton à la Nouvelle Comédie. Leur argument a toujours été celui des prétendus doublons entre le financement des communes et du canton. Dans un tel contexte, la loi sur la répartition des tâches a permis de préserver les montants alloués par le canton. Mais cette loi technique ne constitue évidemment pas une vision pour la culture à Genève!

En tant que conseillère d'Etat en charge de la culture, je considère que le rôle du canton se situe à deux niveaux: au plan de la coordination entre les acteurs pour élaborer une véritable politique culturelle à l'échelle régionale, ainsi que dans la mise en œuvre de la vision définie dans les domaines qui sont actuellement les siens : politique du livre, lieux culturels, diffusion et rayonnement, accès à la culture, école et culture. Parce que Genève a besoin de beaux projets culturels pour rêver son avenir, le canton avance et renforce d'ores et déjà son action dans ces domaines.



## Liste n°1 – LES SOCIALISTES Thierry APOTHELOZ

Une culture vivante est une culture qui lutte. Il est certain que le processus dit de « désenchevêtrement » des tâches entre canton et communes n'a pas apporté les résultats escomptés dans une gestion simple de la question culturelle à Genève. La subtile dichotomie introduite entre compétences « conjointes » et compétences « exclusives » ajoute une incertitude supplémentaire – et inutile – dans un domaine déjà complexe où on peine vraiment à distinguer les rôles de chacun.e.

La culture lutte, donc, et elle a raison de le faire. Et cela n'est pas nouveau. A Genève, longtemps, la culture a fait figure de patate chaude que les un.e.s et les autres se renvoient. Il manque clairement une vision partagée et concertée. Il manque aussi, peut-être, une volonté.

Il faut aussi dire que la culture est multiple. C'est son essence même. Elle se décompose en un infini dégradé de couleurs. Polysémique et insaisissable, la culture ne se définit pas facilement. Qu'à cela ne tienne, elle existe et a aujourd'hui besoin de la reconnaissance qu'elle mérite. Il est encore trop présent ce discours manichéen qui veut remiser la culture au dernier rang des préoccupations politiques. Comme si on pouvait s'en passer. Comme si elle était superflue...

La culture – toute la culture – est le seul outil dont nous disposons pour inventer, questionner, notre relation au monde. Dans un contexte aussi agité, elle apporte la liberté d'inventer des repères. C'est un outil privilégié pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de questionner notre existence, de devenir libre.

L'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » ne sera pas magique. Mais elle a l'immense mérite d'inscrire la Culture dans la Constitution et donc dans la durée, de forcer les politiques à faire des choix clairs. Il est temps de remettre en question les pré-carrés et de se doter de l'indispensable vision nécessaire à l'épanouissement d'une culture rassembleuse et fédératrice qui contribue au rayonnement de notre territoire et qui dynamise son économie.

Plus que jamais, il nous faut aujourd'hui travailler à l'élaboration d'un projet de société commun où la culture jouera sereinement son rôle de catalyseur de la cohésion sociale. S'il faut frapper du poing sur la table, alors faisons-le. C'est aussi le message de cette initiative, que je soutiens pleinement.

La culture bouge, la culture lutte. Elle est vivante. Que son combat porte ses fruits !



## Liste n°1 – LES SOCIALISTES Sandrine SALERNO

Je suis favorable au changement constitutionnel proposé par l'initiative populaire cantonale déposée par les milieux culturels.

D'abord car il met en lumière le rôle essentiel de la culture. Celui de véhiculer une histoire, une volonté d'interpeller, de bousculer, de surprendre ; d'être un élément fondamental à la fois de la liberté et de la démocratie, mais également d'être constitutive de notre humanité ; de faire de nous des êtres humains, capables de ressentir des émotions, de partager des interrogations et des projets, de développer un sens critique et d'inventer, sous une multitude de formes, des expériences collectives. Enfin, et peut-être surtout, de faire partie de ce qui nous relie les un-e-s aux autres.

Ensuite car il questionne la place du canton dans le domaine culturel. Il rappelle que les enjeux sont nombreux et passionnants : développer une politique culturelle complémentaire aux communes, créer une politique d'accès à la culture innovante sur l'ensemble du territoire, revitaliser le Conseil de la culture, prendre en compte les besoins et l'évolution des institutions, renforcer la présence des artistes dans les écoles, améliorer les conditions de la création et de la diffusion...

Il met également en lumière la nécessaire réflexion sur la participation financière et le rôle de chaque collectivité (communes et canton) afin d'éviter que la culture ne soit qu'à la charge de certains alors qu'elle profite à tous.

Enfin, il rappelle que dans un territoire restreint comme Genève, il est essentiel de dépasser les clivages et les prés carrés pour mettre les énergies et les moyens au service d'une politique culturelle audacieuse et cohérente qui prend en compte une population diversifiée. Qu'il est temps de retrouver le sens du faire ensemble et la fierté de ses institutions, de ses manifestations et de ses artistes.

Alors oui, cette initiative a le mérite de créer le débat, de nous faire réfléchir, revoir nos positions. Aux futur-e-s élu-e-s de s'engager à en faire quelque chose !



## Liste n°2 – LES VERTS Antonio HODGERS

Oui, je soutiens cette initiative et ce pour deux raisons. Tout d'abord, parce que la disposition centrale de cette initiative vise à améliorer la gouvernance, en donnant un rôle fort de coordination au canton. Le texte appelle de ses vœux une mise en œuvre plus efficace de la politique culturelle. Après quelques erreurs de jeunesse, la conduite de la LRT peut se faire d'une meilleure manière. Le Conseil consultatif sur la culture, l'un des instruments centraux de la récente loi sur la culture, pourrait quant à lui monter en puissance. La seconde raison pour laquelle cette initiative est la bienvenue, c'est parce qu'il est grand temps d'avoir un vrai débat démocratique et politique sur la culture, qui va plus loin que l'activité artistique stricto sensu.

De tout temps, la culture – avec la solidarité internationale – est le parent pauvre des débats politiques. Alors qu'une vie culturelle riche et diversifiée est souvent ce qui nous rends fier d'un lieu et d'y appartenir. C'est un des ciments de la cohésion sociale. Sans oublier la puissance (ré)génératrice de la culture d'un point de vue urbanistique que je constate depuis 4 ans. De la fanfare communale, au musée spectaculaire, en passant par le savoir-faire artisanal et le festival musical qui draine des jeunes, une vie culturelle assumée est un atout majeur, voire essentiel, pour notre rayonnement local,

régional et international. Je préférerais d'ailleurs de loin que les hôtels soient pleins en avril pour un festival de danse que pour le salon de l'auto.

Concrètement, je pense que 4 axes doivent clairement être posés sur la table.

1. La création : Le temps de la création est un temps long, invisible du grand public mais indispensable. Il doit pouvoir bénéficier de soutiens financiers désormais par le biais des communes, pour offrir selon des modalités à définir, des conditions de travail correctes aux artistes.

2. La formation : Une vie culturelle de qualité passe par des filières de formation adaptées.

3. Les espaces : Il faut maintenant implémenter la stratégie de vie culturelle, nocturne et festive dans la planification des nouveaux quartiers. Cette stratégie permet d'anticiper les besoins en infra-structures extérieurs et intérieurs adéquats. Ces besoins doivent être formulés par les acteurs culturels au sens large, en partenariat avec le DIP. Dans l'intervalle, il faut encourager et permettre une utilisation des locaux dans les secteurs en transition et ce d'entente avec les communes.

4. La diffusion et la promotion : Ce domaine de compétence cantonal doit être renforcé, par exemple en matière de soutien aux librairies indépendantes. Les prochains états généraux sur le tourisme qui se tiendront en mai 2018 sont une excellente occasion de rappeler que l'offre culturelle du canton mérite une promotion active, notamment sous l'angle touristique. Je vous invite donc à vous emparer de cet événement.

Je me réjouis de mener ces discussions sans tabous ni préjugés, en incluant des acteurs divers et variés, par exemple les architectes, les urbanistes ainsi que les acteurs patrimoniaux.



## Liste n°2 – LES VERTS Majorie DE CHASTONAY

Je suis en faveur d'une véritable politique culturelle qui inclue la concertation de l'Etat de Genève avec les communes. A l'heure actuelle, il manque un pilotage cantonal qui permette de définir des priorités, des pôles forts, des complémentarités.

La décision récente prise par les deux magistrats en charge de la culture au Canton et en Ville de Genève de séparer les missions est une très mauvaise idée qui va à l'encontre de la reconnaissance d'un vrai statut de la culture à Genève que j'appelle de mes vœux.

Car faute d'une politique concertée, Genève se trouve confrontée à un gros souci: chaque commune fait sa propre cuisine dans son coin, un nombre croissant de communes investit des sommes considérables dans « son » propre centre culturel or les moyens ne sont pas infinis et le fait que la Nouvelle Comédie, lieu phare et de référence, n'ait pas assez d'argent pour le fonctionnement de son projet à ce stade est très préoccupant.

De la même manière, on peut se demander s'il n'y a pas trop de festivals à Genève, pourquoi ne pas imaginer une remise à plat avec tous les partenaires ?

Encore une fois, les subventions ne sont pas infinies et il serait dommage que la quantité ne permette pas de faire émerger une réelle qualité accessible à tous les types de publics.

Je suis particulièrement attachée à l'accessibilité pour les jeunes et les familles de la classe moyenne. Dans ce sens les liens culture-école doivent être développés et renforcés. Chaque élève doit impérativement avoir un portfolio qui prouve qu'il bénéficie au moins trois fois par an, d'une véritable sortie culturelle. Une sorte de passeport culturel avec des timbres ou des annotations. Actuellement, on a l'impression que tout dépend uniquement de la bonne volonté des enseignant-e-s, ce qui laisse une trop grande place à l'arbitraire et certains enfants qui n'ont pas accès à la culture dans leurs familles se retrouvent exclus de l'offre.

C'est notamment pour ces raisons que je soutiens pleinement le changement constitutionnel proposé par l'initiative présentée par les milieux culturels.



## Liste n°2 – LES VERTS Yvan ROCHAT

Ma position à l'égard du changement constitutionnel proposé est résolument favorable.

Le cadre actuel qui consiste à se satisfaire d'une politique culturelle cantonale subsidiaire et d'une vision « en silo » de la répartition des tâches entre le Canton et les Communes n'est clairement pas adaptée à notre réalité. L'initiative rééquilibre cet état de fait, elle permet également de consolider les financements destinés à la culture en permettant leur diversité. Ce dernier point est fondamental, il doit permettre aux acteurs culturels en particulier dans leur phase de création de ne pas se retrouver dans la délicate situation de ne dépendre que d'un seul financement.

Une coordination cantonale est tout à fait acceptable surtout qu'elle devra se faire en concertation avec les communes et ne pas omettre la consultation des acteurs culturels. Cette ébauche de dispositif devra trouver dans sa réalisation le bon équilibre entre ce que cela pourrait prendre comme temps et le résultat obtenu, la bonne foi de chacun sera engagée pour qu'il soit trouvé par consensus.

Enfin, j'aimerais conclure par un aspect qui n'est pas traité, en tout cas pas directement, par l'initiative. La rencontre avec le public. La place et le rôle de la population dans cette nouvelle politique culturelle. Par là je souhaite exprimer mon attachement à une culture capable « d'aller chercher » son public et des nouveaux publics là où ils se trouvent plutôt que là où on l'on présente habituellement la culture. Deux exemples me viennent à l'esprit pour évoquer ce point et espérer que ce nouvel article constitutionnel saura le vivifier : l'excellent travail réalisé par les HUG au travers de l'Art à l'Hôpital et la percutante Biennale d'Art aux Libellules (Bal) qui depuis 2010 donne à ce quartier populaire composé par une des populations les plus fragiles économiquement du Canton, un extraordinaire rendez-vous avec l'art au pied de leur immeuble.



### Liste n°3 – ENSEMBLE À GAUCHE Jocelyne HALLER, Salika WENGER, Jean BURGERMEISTER

Le Canton de Genève doit jouer un rôle actif dans la promotion et le soutien des activités culturelles, à la hauteur du rayonnement de Genève. L'essentiel des coûts publics de la culture est aujourd'hui pris en charge par la Ville de Genève, alors même que beaucoup des institutions bénéficient à l'ensemble du canton. Ce dernier doit donc assumer ses responsabilités en la matière. Mais cela signifie qu'il doit se donner les moyens, y compris financiers, pour faire de la culture une véritable priorité. La majorité de droite au Grand Conseil a montré au contraire qu'elle n'avait aucune volonté de développer une politique culturelle conséquente, à l'image du refus du financement des 3 millions de francs au Grand Théâtre. L'initiative permet donc de rappeler les élu-e-s cantonaux à leurs responsabilités en la matière.

Le transfert de certaines compétences au canton ne doit en aucun cas se faire au détriment de la diversité culturelle, des artistes et des salarié-e-s des diverses institutions. Or, le canton favorise le financement privé et refuse de maintenir les conditions de travail des salarié-e-s. Ensemble à Gauche s'oppose fermement à toutes formes de privatisation de la culture. Il y a une nécessité évidente à développer l'offre publique afin d'assurer une diversité culturelle grâce à une gestion démocratique et d'assurer des bonnes conditions de travail aux travailleurs-ses de la culture.

La répartition des tâches, négociée entre les communes et le canton, est conçue comme une séparation stricte des financements. Ceci fragilise la situation des artistes en réduisant les possibilités d'accès aux subventions. Le cofinancement devrait au contraire permettre de développer et dynamiser la création artistique comme le prévoit l'initiative.

Pour toutes ces raisons, Ensemble à Gauche soutient « Prenons l'initiative ». Nous pensons que le soutien aux activités culturelles doit être une priorité pour le canton comme les communes. Cela passe par la mise en place d'une stratégie cohérente de valorisation de la culture grâce à une vraie concertation entre canton, communes et acteurs de la culture.

La nouvelle répartition des tâches ne doit pas être un prétexte à l'appauvrissement de l'offre culturelle, à une privatisation même partielle des institutions publiques et à une dégradation des conditions de travail. Au contraire, les collectivités publiques doivent assurer une diversité des expressions culturelles en mettant à disposition des espaces permettant une effervescence créative. De même, elles doivent assurer un accès à la culture pour toutes et tous, indépendamment de leur situation financière. La culture n'est pas une marchandise, c'est une nécessité.



## Liste n°4 – MCG Daniel SORMANNI

L'initiative populaire cantonale constitutionnelle « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » part d'un bon sentiment.

En effet on voit bien les difficultés de mise en application des principes de la nouvelle constitution de 2012, avec les différentes LRT votées par le Grand-Conseil.

Cependant ce n'est pas cette initiative qui va changer la donne, hélas peut-être, ce qu'il faut changer c'est l'état d'esprit entre les communes et l'Etat, car oui il faut soutenir la culture et favoriser son épanouissement.

Pour cela il faut que l'Etat et les communes rouvrent le dialogue dans un nouvel état d'esprit pour mieux se répartir et se compléter dans le soutien à la culture.

Une nouvelle législature va s'ouvrir et je suis optimiste à un nouveau contrat culturel entre l'Etat et les communes.

N'oublions jamais que la culture est le ciment du vivre-ensemble.



## Liste n°5 – PLR - PDC - ENTENTE

### Serge DAL BUSCO

Pour mener ses projets à bien, Genève a besoin de miser sur le dialogue et la concertation. Cela vaut aussi bien pour le domaine de l'aménagement, des finances ou de la culture. C'est comme cela que j'ai toujours considéré mon engagement politique.

Cette initiative constitutionnelle a le mérite de permettre un arrêt sur image de manière à faire le bilan du chemin parcouru depuis la signature, en 2013, de la déclaration conjointe du canton et de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture.

Elle doit également permettre une discussion ouverte avec l'ensemble des acteurs culturels et une mise à plat des problèmes rencontrés dans le cadre de la répartition des tâches. C'est notamment vrai s'agissant de la nécessité de renforcer le rôle du canton comme coordinateur de manière à éviter une politique culturelle désordonnée et pilotée de manière très (trop) décentralisée. Le partage des tâches, qui vise à clarifier les compétences respectives du canton et des communes, doit s'accompagner d'une vision globale et stratégique de la politique culturelle. J'adhère donc pleinement à la nécessité de renforcer le rôle de coordinateur du canton de manière à développer une politique culturelle cohérente sur l'ensemble du territoire qui permette de faire rayonner Genève et ses artistes.

S'agissant de la stratégie de cofinancement proposée par l'initiative, je considère que pour des institutions d'envergure, par exemple la Nouvelle-Comédie ou le Théâtre de Carouge, la participation conjointe du canton et de la Ville aux coûts d'investissement est tout à fait pertinente. La question d'un financement des charges de fonctionnement est plus délicate et mérite réflexion. En ma qualité de Ministre des finances, mais aussi d'ancien magistrat communal, j'ai en effet pu expérimenter par le passé les difficultés en termes de gouvernance et de pilotage des institutions qui sont cofinancées.

En tous les cas, je me réjouis de pouvoir débattre de cette thématique avec les acteurs culturels. Le rôle de la culture est fondamental car elle est ce qui nous rassemble et nous ouvre à l'autre. Genève bénéficie d'une qualité de vie et d'une attractivité exceptionnelles grâce notamment à la richesse et à la qualité de son offre culturelle. Il convient de trouver ensemble la meilleure façon de répondre aux défis que rencontrent la création artistique et les institutions culturelles, de manière à faire rayonner la Genève de demain tout en préservant les intérêts financiers du canton et des communes.



## Liste n°5 – PLR - PDC - ENTENTE Luc BARTHASSAT

La présente législature aura connu des avancées majeures dans le domaine de la culture et le canton a parfaitement assumé ses responsabilités, ce dont je me réjouis. Les travaux de la Nouvelle comédie ont démarré et ouvrent de nouvelles perspectives dans le quartier des Eaux-Vives autour de la future gare du Léman express, et la rénovation du Théâtre de Carouge a été plébiscitée.

Le défi de la nouvelle législature sera celui des moyens que nous souhaitons allouer à nos institutions phare, et il ne faut pas se le cacher, il s'agira de les doter des budgets nécessaires à la hauteur de leurs ambitions.

Dans un contexte économique difficile, où les investissements publics se font moins généreux et où la culture est souvent la première victime, les entreprises dépendent pourtant plus que jamais de l'innovation créative. Il est donc essentiel de poursuivre un travail de réflexion sur la culture, celle-ci ayant un rôle aussi à jouer dans la sortie de crise. L'investissement culturel, public comme privé, constitue un levier pour ce faire. N'oublions pas que l'économie créative et culturelle à Genève – dans son ensemble (archi / musique / design / art / presse...) représente selon les estimations de 2011 un peu plus des 6% des 321'227 emplois ce qui correspond à un peu plus de 15'000 emplois (ETP) pour notre canton.

Les artistes sont en quelque sorte des citoyens militants qui partagent leur créativité, bousculent les frontières entre l'espace privé et l'espace public et jouent un rôle grandissant dans la cité.

L'artiste Banksy, connu pour ces fresques murales, a ainsi attiré de nombreux touristes et amateurs d'art dans des lieux improbables (Bristol / Londres...) et plus récemment, et bien plus modestement l'intervention de Aya Tarek, jeune street artist égyptienne dont l'intervention sur un mur des Pâquis, ici à Genève a été largement saluée.

La culture participe à la transformation de notre canton. Pour l'économie multi-culturelle genevoise, le potentiel culturel constitue une plus-value considérable en terme d'attractivité. De plus, l'idée qu'une exposition, un film, une pièce de théâtre, un concert, une lecture puisse augmenter la réflexivité de l'individu est tout sauf absurde. Dans notre monde interconnecté, où tous les individus doivent interagir en permanences tout en ayant des références socio-culturelle variées et diverses, la culture pousse à cette réflexion du vivre ensemble. Ainsi l'ensemble de la société est concernée.

J'appelle de mes vœux le renforcement du rôle des collectivités publiques en matière de culture dans la Constitution genevoise et félicite les initiateurs de leur démarche. En revanche, s'agissant du co-financement et pour des raisons de cohérence, je m'en distancie, considérant indispensable que soit la Ville soit le Canton qui assume l'entière responsabilité financière des institutions qui leur sont confiées, selon les principes de répartition entérinés par la déclaration conjointe entre la Ville et l'Etat de Genève. Qu'elle soit, qu'elle soit financée par la ville, par les communes ou l'Etat, la culture n'a pas de frontière.

Mais l'action des collectivités publiques ne doit pas s'arrêter à financer les « pertes » des spectacles produits dans nos institutions culturelles, elles doivent appuyer une promotion efficace de la programmation. Je reviens ici avec ma proposition de mettre sur pied un « guichet unique » où l'on retrouve toute l'offre culturelle genevoise, encore trop clairsemée. L'offre culturelle doit être également présentée comme un atout touristique tel que le jet d'eau ou le jardin anglais. Accentuer la promotion aura un effet bénéfique sur les recettes des spectacles.



## Liste n°5 – PLR - PDC - ENTENTE Nathalie FONTANET

Soutenir l'initiative «Pour une politique culturelle à Genève»? Oui! mais une telle initiative restera malheureusement sans effets si les magistrats chargés de l'appliquer n'en ressentent pas la volonté...

La culture porte en son sein la liberté de créer et celle de contester. Elle est également le véhicule de transmission d'un patrimoine et de valeurs fortes, dans un monde dans lequel ces dernières sont concurrencées par le matérialisme, l'individualisme ou l'extrémisme. Les musées, les festivals, les arts de la scène, la musique et toute autre forme de son expression, participent à cette dynamique.

L'avenir des institutions culturelles de notre canton, de même que leur stabilité et leur indépendance me tiennent particulièrement à cœur.

Dans ce sens, l'initiative est à saluer car elle vise à dépasser des chicaneries habituelles entre Ville de Genève et le Canton. Elle cherche à proposer des solutions globales et pérennes dans un domaine essentiel à notre société.

Un examen complet de son contenu révèle que l'initiative n'est pas incompatible avec la loi sur la culture ni avec la loi sur la répartition des tâches. Elle propose deux paradigmes, qui ne sont d'ailleurs pas de réelles nouveautés: 1) La coordination par le Canton de la politique culturelle, en concertation avec les communes et en

consultant les acteurs politiques; 2) La mise en œuvre par le Canton et par les communes d'une stratégie de cofinancement.

Le PLR a toujours soutenu la loi sur la culture, laquelle demande au Conseil d'Etat de définir les grandes orientations de sa politique culturelle. Il faut un chef d'orchestre! La loi sur la répartition des tâches confirme cette ambition et met en lumière la nécessité de concertation.

Pourtant ces principes essentiels et nécessaires à la définition de notre politique culturelle, n'ont à ce jour pas été mis en œuvre... Canton et Ville de Genève, c'est à dire leurs magistrats respectifs n'ont pas su écrire ensemble les partitions de ces grandes orientations. Du manque de réelle volonté politique, de part et d'autre, a naturellement découlé des accords non tenus... Genève est restée sans réel projet pour lui permettre de mettre en place une indispensable politique culturelle ambitieuse.

Ce n'est malheureusement pas une initiative qui permettra d'atteindre ce but. Genève ne pourra bénéficier d'une vraie et solide politique culturelle, qui tienne compte de toutes les formes de culture, que lorsque les magistrats auront décidé d'agir ensemble pour le bien de tous!

Je m'engagerai dans ce sens.



## Liste n°5 – PLR - PDC - ENTENTE Alexandre DE SENARCLENS

L'initiative pour une politique culturelle cohérente à Genève propose deux innovations par rapport à la Constitution genevoise actuelle, à savoir inscrire dans la constitution (i) l'obligation de coordination et (ii) le développement d'une stratégie de cofinancement par le canton. Or, la loi sur la Culture et la loi sur la répartition des tâches (« LRT ») prévoient d'ores et déjà ces deux objectifs. Ainsi, cette initiative aurait pour seul effet de faire remonter au niveau constitutionnel ce qui figure dans la loi.

Cela étant, cette initiative a le grand mérite de mettre en lumière les craintes justifiées des acteurs culturels du canton, tant la Ville de Genève et que le Canton n'ont aucune vision dans ce domaine et naviguent à vue.

Et pourtant... la loi sur la culture demande au Conseil d'Etat de définir les grandes orientations de sa politique culturelle. La LRT réaffirme cette ambition et renforce la demande de concertation avec la commission consultative de la culture et avec les communes. Hélas: le Conseil d'Etat ne l'a pas respectée. En quatre ans, ni la Ville ni le Canton n'ont été capables d'écrire les premières lignes de ces «grandes orientations». La faute n'en revient pas à des lois insuffisamment précises, mais à l'incompétence ou le désintérêt des personnes chargées de les mettre en œuvre.

Cette initiative révèle utilement combien les autorités chargées d'appliquer les lois s'en sont jusqu'ici peu souciées. Combien nos « ministres » de la culture peinent, non seulement à définir une politique, mais aussi, plus prosaïquement, à gérer les affaires courantes. Pourtant, il y aurait tant à dire et à faire : Grand Théâtre, Nouvelle Comédie, Cité de la Musique, gouvernance inutilement politisée de trop nombreuses institutions, saupoudrage sans choix et sans vision...

En résumé, je pense que c'est au nouveau Conseil d'Etat de répondre aux obligations légales pour déterminer une véritable stratégie et une coordination de la politique culturelle à Genève. Les outils légaux sont là, il convient d'élire maintenant des responsables politiques qui veulent la mettre en place et s'investir dans ce domaine.



## Liste n°10 – LA LISTE POUR GENÈVE Magali ORSINI

L'article 216 de la constitution indique que « l'Etat promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il assure leur diversité et leur accessibilité ». Le mot « Etat » dans la nouvelle constitution genevoise recouvre la notion générale de main publique, à savoir le canton et les communes... La nouvelle loi sur la répartition des tâches en matière de culture met également en œuvre l'article 133, qui demande de répartir les tâches entre les communes et le canton.

On peut certes regretter que le rassemblement des acteurs culturels n'ait pas été auditionné par la commission chargée d'étudier le projet de loi, pas plus que le conseil consultatif de la culture. Mais le principe de cofinancement des structures, des projets et des compagnies doit cependant être abandonné pour satisfaire aux vœux des constituants. La loi a été votée à l'unanimité des partis représentés au Grand Conseil.

En résumé, le canton octroie désormais des aides financières à la production pour les plasticiens, les vidéastes, les illustrateurs et les auteurs. Les danseurs, musiciens, performeurs et comédiens doivent désormais adresser leur demande d'aide à la création à la ville de Genève ou aux communes genevoises. Les cinéastes adressent leurs demandes à Cinéforum.

Le Canton de Genève fournit aux artistes une aide à la diffusion, une aide à la production, des bourses et des prix, des ateliers-résidences.

Je suis personnellement opposée au « double robinet », soit la possibilité de demander des subventions à la ville et au canton. C'est justement cela que les constituants ont voulu changer.

L'engagement culturel du canton reste entier avec la nouvelle loi. On a créé un Office de la culture et du sport justement pour renforcer la politique culturelle cantonale pour une action cohérente sur tout le territoire.

On aura compris que je ne suis pas favorable à cette initiative constitutionnelle, eu égard au grand travail accompli pour l'élaboration de la nouvelle loi, elle-même appliquant la nouvelle constitution. Mais que je serais disposée, si j'étais élue au Conseil d'Etat, à tout mettre en œuvre, pour aider les acteurs culturels genevois dans leurs créations.



## Liste n°10 – LA LISTE POUR GENÈVE Pierre GAUTHIER

Je suis en faveur de l'initiative bien que je n'aie aucune illusion sur son effet car sa formulation est molle. Promouvoir, encourager ou consulter ne sont pas des verbes contraignants. Les deux seules nouveautés sont la garantie de la diversité de l'accessibilité et de l'enseignement de la culture et la coordination de la politique culturelle par le canton. Ma première action sera donc de définir ce qu'est une politique culturelle intégrant la diversité des pratiques – où sont les poètes, les sculpteurs, les musiciens, les écrivains, les techniciens et les autres métiers de la culture ? – et ma deuxième sera de faire en sorte que l'on considère l'artiste comme un travailleur dont l'utilité sociale n'est ni plus ni moins importante que celle d'un plombier, d'un informaticien ou d'un policier.

Je trouve détestable que la loi sur la répartition des tâches entre canton et communes ait été votée par le parlement, à la quasi unanimité, alors que les représentants des milieux culturels ou d'une partie de ceux-ci – le RAAC et aujourd'hui « la culture lutte » sont-ils représentatifs de l'ensemble ? – n'ont même pas été consultés. L'unanimité est souvent suspecte en politique, là, elle est honteuse !

La répartition qui donne au canton la diffusion de la culture et aux communes la tâche de financer la création reste nébuleuse et pose le problème de la

cohérence. 45 communes ce sont 45 politiques culturelles différentes et 45 esprits de clochers potentiels. Quelle est la clé de répartition de l'effort quand le public s'affranchit des limites de sa commune pour fréquenter théâtre, musée, cinéma ou salle de concert ? Enfin, le prestige ou le « stratégique » ne peuvent pas être les seuls critères définissant une politique culturelle.

Première mesure : définir clairement une politique culturelle cantonale, nommer une instance de coordination représentative et subséquemment établir des « ponts régionaux » France-Vaud-Genève.

Deuxième mesure : considérer la culture comme un domaine professionnel dont les travailleurs doivent être au bénéfice d'un véritable statut et dont les filières diversifiées doivent être complètes de la formation jusqu'à la retraite en passant par l'activité professionnelle.

Troisième mesure : faire intégrer dans toute nouvelle construction des locaux à destination culturelle (répétitions, ateliers, etc.)

Enfin, faire jouer nos relais politiques à Berne pour que la RTS, notamment, relance des productions qui engagent des artistes locaux, pas seulement pour des « seconds rôles » derrière des « vedettes » françaises ou belges.



## Liste n°11 – GENÈVE EN MARCHÉ Eric STAUFFER

Genève en Marche soutient la création culturelle et l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève ».

Premièrement, nous souhaitons renouer un dialogue avec les domaines culturels afin de mieux connaître leurs besoins et difficultés. A l'image du RAAC créé en 2007, Genève en Marche veut un nouveau groupe de personnalités des domaines culturels qui doit être sollicité par le Conseil d'Etat, pour créer ensemble, en connaissance des enjeux des milieux culturels, une politique culturelle cohérente et efficace à Genève.

Dans un deuxième temps, le canton de Genève a le devoir de coordonner cette politique avec les communes. Une vision commune pour permettre la formation et le rayonnement de nos artistes et de nos œuvres. Cette stratégie ne peut être faite qu'avec la participation active des professionnels des divers domaines concernés. Souvent accusés de ne rien y comprendre au domaine culturel, nous avons besoin de vous pour créer une cohésion et proposer des solutions en adéquation avec vos besoins. Les communes organiseront le développement de l'idée à la conception, l'Etat proposera des infrastructures accessibles à tous pour la diffusion des œuvres.

Cependant, nos candidats sont conscients que tout ne peut se faire avec des subventions publiques. Dans la lignée de notre programme – une économie forte

pour un social efficace – nous envisageons un système où les entreprises peuvent financer, tout ou en partie, des créations originales genevoises. Nous sommes partisans d'une idéologie où le partenariat public/privé doit être privilégié en premier lieu. Notre devoir sera de convaincre ensemble les entreprises et grands imposables d'investir dans la création culturelle originale.

Connaissant les retombées économiques que la culture engendre, il est important de rendre ce domaine plus attractif afin d'attirer un tourisme culturel local, national et international. Aujourd'hui si on prend l'exemple du cinéma, on ne vient pas filmer le Jet d'Eau pour sa beauté, mais comme fond à des bureaux de banquiers. Pour cette raison, nos candidats souhaitent une réflexion approfondie sur une sorte de crédit d'impôt qui serait attribué à des productions culturelles étrangères venant produire dans le Canton. Cela augmentera le rayonnement global de Genève et permettra à nos artistes et techniciens d'approfondir leur savoir-faire avec leurs collègues étrangers.

Dès le 15 avril 2018, Genève en Marche s'engage à créer un dialogue avec les milieux culturels et à soutenir une stratégie cohérente pour la politique culturelle genevoise.



## Liste n°12 – PBD GENÈVE Thierry VIDONNE

Le financement de la culture dans un canton comme Genève devrait-être reparti entre le canton, les villes et les communes.

Dans le ou les instruments à inventer et mettre en place pour le financement il peut y avoir des critères différencier comprenant dans le calcul l'offre culturelle existante dans chaque commune, le centime additionnel ou encore le niveau de péréquation.

Ceci doit-être discuté dans le cadre de l'Association des communes genevoises dont la ville fait partie et ensuite mis en place avec le canton si tenté que la politique culturelle doit-être cantonale.

Une fois le financement connu c'est un groupe de travail permanent, composé de représentants des communes du canton et des milieux artistiques qui organisent et mettent en place cette nouvelle politique culturelle de soutien, formation et promotion et adéquation avec l'argent disponible.



### Liste n°13 – VERT'LIBÉRAUX Jérôme FONTANA, Susanne AMSLER

Les Vert'libéraux souscrivent à la vision que promeut l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève ». En effet les Vert'libéraux appellent aussi et depuis longtemps à une meilleure gouvernance de la culture entre les communes et le Canton. Les Vert'libéraux appellent également à ce que la culture puisse trouver d'autres sources alternatives de financement. Une meilleure coordination entre les acteurs publics ainsi que la diversification des mécènes avec une plus forte implication financière du monde économique est l'assurance de garantir une plus grande variété et richesse culturelle.

Concrètement ces objectifs pourraient être atteints en tenant, premièrement, des états généraux de la culture afin que tous les acteurs puissent dialoguer et négocier en vue d'atteindre les objectifs voulus par l'initiative. Deuxièmement, les institutions au rayonnement cantonal reconnu – tel le Grand Théâtre – devraient voir leur charge budgétaire principalement prise en charge par le Canton (avec un rééquilibrage potentiel des impacts budgétaires). Troisièmement, inciter par la fiscalité le mécénat privé à plus s'impliquer dans la culture.



# Présentation de l'initiative

## Pour une politique culturelle cohérente à Genève

Cette initiative populaire propose d'instaurer dans la constitution genevoise les conditions d'une nouvelle gouvernance pour la culture, fondée sur une collaboration active entre les communes, les villes et le canton. Cette collaboration est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre une politique publique cohérente dans un domaine d'activités dynamique et évolutif.

Le canton coordonne, en concertation avec les communes, une politique culturelle dans les domaines de la création artistique (production et diffusion), du patrimoine, de l'accès à la culture et des appuis aux institutions.

### **Art. 216 Art et culture (actuel)**

**1** L'Etat promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il assure leur diversité et leur accessibilité.

**2** A cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.

**3** Il encourage les échanges culturels.

Afin que le canton devienne un acteur crédible vis-à-vis des communes, le canton cofinance la création artistique et les institutions culturelles. Le terme institution est ici utilisé de façon générique et couvre les fondations, les associations, les manifestations, les petites et les grandes institutions. Il est temps que le canton considère le domaine culturel comme une mission prioritaire, et qu'il élabore une vision stratégique pour son développement, en partenariat avec les villes et les communes, à la hauteur d'un rayonnement digne de Genève !

### **Art. 216 Art et culture (modifié)**

**1** L'Etat promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il garantit leur diversité, leur accessibilité et leur enseignement. Il encourage les échanges culturels.

**2** A cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.

**3** Le canton coordonne une politique culturelle cohérente sur le territoire, en concertation avec les communes. Les acteurs culturels sont consultés.

**4** Le canton et les communes élaborent et mettent en œuvre une stratégie de cofinancement pour la création artistique et les institutions culturelles.

